



Le bailleur veut rembourser les charges mais pas à la date indiqu

Par **crapulax**, le **05/01/2014** à **13:12**

bjr

le 23/11/2013 j'ai reçu un papier me notifiant que j'étais crédeur et que 126 euro viendrait en diminution de mes charges au loyer fin décembre.

hors le 13/12 il a été envoyé un prospectus qui notifiat que suite à un contentieux avec les débiteurs ; ce remboursement viendrait fin janvier (hors sur la lettre la notification est confuse ; je l'ai vu hier car pour moi bien que c'était marqué siemp ce n'était pas dans une enveloppe et sachant que parallèlement tous les opposant nous ont envoyé des prospectus ciblant la problématique).

avant hier j'ai reçu soit le 1er/01/2014 l'avis d'échéance avec le loyer total à honorer le 7/01: hors les 126 euro ont été utilisé le 30/12/2013 avant le prospectus ce qui me mets en défaut. alors que sans le courrier du 23/11/2013 rien n'aurait eu lieu

quel recours ais car crédeur maintenant je dois m'accquitter d'agio (opposition banque et refus de retirer la somme par le bailleur)?

le bailleur a t il le droit en moins d'un mois de changer la date voici ma réelle question ?

merci réellement à) vous

melles askouri